

<https://www.snetap-fsu.fr/31eme-Congres-National-du-SNETAP-FSU-la-motion-PVS.html>



31ème Congrès National du SNETAP-FSU : la motion Pédagogie et Vie Scolaire (PVS)



du SNETAP-FSU - 31ème Congrès Brie-Comte-Robert 24-27 mars 2026 -
Date de mise en ligne : samedi 18 avril 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

SECTEUR PÉDAGOGIE ET VIE SCOLAIRE

Dans un contexte de transformations profondes de l'Enseignement Agricole et Maritime Public, marqué à la fois par des mutations technologiques rapides, des exigences accrues en matière d'inclusion, des enjeux éducatifs renouvelés et une dégradation préoccupante des conditions de travail, le secteur Pédagogie et Vie Scolaire (PVS) porte des orientations fortes pour défendre et renforcer le service public d'éducation.

Ce mandat s'inscrit dans une volonté claire : garantir une école émancipatrice, équitable et exigeante, qui place les apprenant-es et les personnels au coeur de ses priorités. Il affirme la nécessité d'un cadre national protecteur, de moyens à la hauteur des ambitions affichées et d'une reconnaissance réelle du travail pédagogique et éducatif.

Face aux défis contemporains - développement de l'intelligence artificielle (IA), mise en oeuvre effective de l'inclusion, éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), évolution des modalités d'évaluation, défense des disciplines - le SNETAP-FSU réaffirme son engagement pour une politique éducative cohérente, démocratique et ambitieuse.

Axe 1 : L'intelligence Artificielle

A- Pour une vision de l'intelligence artificielle (IA) au service de l'émancipation des apprenant-es et des personnels, reposant sur la formation, la régulation, la protection et un usage strictement maîtrisé, dans le respect des valeurs du service public d'éducation

L'intelligence artificielle (IA) devient une composante essentielle de notre quotidien, à la maison comme au travail. Les « agent-es intelligent-es », de plus en plus autonomes, simplifient nos tâches, optimisent nos organisations et ouvrent des perspectives inédites dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation ou la lutte contre le changement climatique. L'IA n'est plus seulement un outil : elle devient un partenaire, un médiateur, parfois même un décideur.

L'introduction de l'IA dans l'École a été rapide et marquante. Il est essentiel de prendre le temps de réfléchir collectivement à la portée de cette transformation, d'en anticiper les conséquences et d'en exiger une maîtrise démocratique. Il existe une corrélation entre la baisse des capacités cognitives, de l'esprit critique et l'usage de l'IA. Face à ces bouleversements, il est urgent de dépasser la simple fascination pour entrer dans une phase de compréhension et de maîtrise collective. L'IA doit rester un outil au service de l'humain, et non l'inverse.

De son côté, le SNETAP-FSU aborde l'IA avec vigilance et esprit critique, tant sur le plan pédagogique que sur l'organisation du travail dans l'Enseignement Agricole et Maritime Public. Il porte un principe de précaution en Éducation pour l'utilisation de l'IA.

L'IA constitue une question socialement vive pour l'Enseignement Agricole et Maritime Public, qui transforme les pratiques pédagogiques, les apprentissages et les métiers. Son développement rapide s'impose aujourd'hui aux personnels, aux élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires sans cadre suffisant, générant risques pédagogiques, sociaux, environnementaux, éthiques et sur la santé mentale. L'IA ne peut être réduite à un simple outil technique : elle interroge les finalités de l'enseignement, la place de l'écrit, de l'oral et les modalités d'évaluation. Son usage non régulé devient une menace pour la protection des données, l'autonomie professionnelle des agent-es, l'emploi et la protection intellectuelle. De plus, « *c'est un gouffre énergétique et matériel qui n'est pas compatible avec les grands engagements internationaux tels que l'accord de Paris sur le climat et plus généralement avec la protection du vivant* » (Extrait du manifeste pour l'objection de conscience face à l'IA générative publié par l'ATelier d'ÉCOlogie POLitique » à Toulouse).

Dans ce contexte, ce mandat national vise à définir un cadre stratégique et éthique pour le développement et l'utilisation de l'IA. Il a pour objectif de maximiser les bénéfices de ces technologies tout en maîtrisant leurs risques, afin de garantir un usage responsable, transparent et au service de l'intérêt général.

Pour le Congrès national du SNETAP-FSU, il faut que :

- L'IA reste un objet d'enseignement et de compréhension critique, et non un outil de substitution aux apprentissages ;
- Les établissements de l'EAMP relèvent d'un principe de précaution, garantissant un usage maîtrisé, limité et encadré de l'IA ;
- La relation pédagogique, la présence humaine et les interactions restent au coeur des apprentissages ;
- Le développement de l'IA ne serve en aucun cas de levier à des suppressions d'emplois ou à une dégradation de la qualité du travail rendu.

Le Congrès national mandate l'exécutif du SNETAP-FSU pour :

- **Exiger un plan national de formation ambitieux** en présentiel et sur le temps de travail, tant dans la formation initiale que continue des enseignant-es (dont les AC(E)N et ACB dès leurs premiers mois dans l'emploi), [CPE](#), AED, [AESH](#), tout comme des personnels de la communauté éducative en général. Dans le cadre pédagogique et disciplinaire, cette formation doit porter à la fois sur l'utilisation de l'IA, tout en interrogeant les usages et les enjeux d'apprentissage et environnementaux de cette technologie. Elle doit aussi porter sur les usages techniques de l'IA et sur ses enjeux pédagogiques, sociaux et environnementaux.

Face à la montée en puissance de l'IA, il est impératif que les enseignant-es soient aussi formé-es aux outils numériques alternatifs aux GAFAM, en privilégiant des solutions éthiques et respectueuses des données ; ils-elles doivent aussi disposer d'espaces sécurisés de stockage et de partage de documents, indépendants des géants du numérique, pour préserver la confidentialité et la protection des données.

- **Redéfinir nos métiers et nos pratiques pédagogiques**

L'IA impose une réflexion profonde sur nos méthodes d'enseignement et nos pratiques d'évaluation. Il est nécessaire de :

- Démontrer aux élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires que l'IA peut être pénalisante aux examens si elle n'est pas maîtrisée, notamment en les obligeant à justifier leurs sources et leurs informations devant un jury ;
- Capitaliser sur les acquis des élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires tout en développant l'oral pour vérifier la maîtrise réelle des compétences ;
- Maintenir l'écrit dans sa fonction structurelle : support nécessaire à la réflexion et à l'organisation des idées, sans devenir un simple instrument de forme.
- **Permettre aussi aux personnels de former les élèves à un usage critique et raisonné de ces outils.**
- **Construire un cadre commun d'utilisation national clair et protecteur**
- Exiger un cadre réglementaire, déontologique et juridique national sur l'usage de l'IA dans l'[EAP](#).
- Obtenir des recommandations officielles sur les outils autorisés, leur usage et la gestion des données.
- Mettre en place des référent-es IA dans les établissements et services.

- Garantir le droit de ne pas utiliser l'IA dans les pratiques professionnelles.
- **Protéger les données et les usages (dans le cadre de la RGPD), les usager-es et l'autonomie professionnelle (quant à leur propriété intellectuelle)**
- Refuser la dépendance aux grandes firmes du numérique et promouvoir des solutions éthiques, publiques et respectueuses des données.
- Garantir la protection des données personnelles des élèves et des personnels.
- Défendre une autonomie professionnelle réelle face aux prescriptions technologiques.
- **Encadrer les usages pédagogiques**
- Promouvoir des pratiques pédagogiques qui renforcent l'oral, l'argumentation et l'esprit critique, maintiennent une place structurante à l'écrit et permettent de vérifier les compétences réelles des élèves.
- Exiger une réflexion nationale sur la réécriture des évaluations et des modalités d'évaluation de l'ensemble des diplômes, sur la lutte contre les usages frauduleux, sur l'évolution des pratiques d'enseignement en prenant en compte l'impact de l'IA et en garantissant l'évaluation réelle des compétences et des savoirs.
- Intégrer un module dédié à l'IA dans chaque formation et diplôme de l'Enseignement Agricole, afin de préparer les élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires ainsi que les enseignant-es à ces enjeux.
- **Porter un principe de précaution sur l'IA générative**
- Ouvrir un débat démocratique national sur les usages de l'IA générative.
- Défendre la possibilité d'établissements sans IA générative ou à usage strictement encadré avec la mise en place d'une certification lisible pour tou-ttes « Pour des « [EPLFPA](#) sans IAG » ou d'un label sans IA.
- Refuser toute généralisation sans évaluation préalable des impacts pédagogiques, sociaux, environnementaux et sur la santé mentale.
- **Assurer une veille et un suivi national**
- Demander la mise en place une veille juridique, pédagogique et scientifique sur l'IA.
- Porter ces enjeux dans toutes les instances (MAASA, [DRAAF](#), établissements).
- Associer les personnels à toute décision ou expérimentation.
- **Organiser une journée d'étude interne sur la thématique de l'IA**

B- L'intelligence artificielle : un réel outil ou un danger pour nos métiers et nos conditions de travail ?

L'évolution des formations et des référentiels

Aujourd'hui, les élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires recourent de plus en plus à l'IA pour préparer les épreuves d'examen. Cette évolution pose un problème fondamental : les évaluateur-rices se voient parfois évaluer l'IA plutôt que le travail réel des apprenant-es, ce qui fragilise la valeur des diplômes et la crédibilité du système

éducatif.

La semestrialisation et la réforme du Baccalauréat professionnel ont fait aussi émerger de nouvelles pratiques d'évaluation, souvent sous la forme de rapports ou d'oraux, mettant davantage l'accent sur la forme que sur le contenu réel des compétences des apprenant-es.

Pour un retour à l'écrit et un encadrement réfléchi de l'oral

Le Congrès national du SNETAP-FSU demande :

- **Un retour à des situations d'évaluation écrite pour garantir la mesure réelle des compétences des élèves ;**
- **Une minimisation de la forme dans l'évaluation orale, afin de ne pas privilégier le style au détriment du savoir et de la maîtrise des contenus.**

Dans nos établissements, de l'humain pas d'algorithmes !

L'IA ne peut pas être réduite à une vision simpliste, synonyme de nouvelle révolution et qui tendrait à résoudre les enjeux auxquels nous sommes confronté-es.

L'entraînement des IA est réalisée par des humain-es dans des pays qui sont d'anciennes colonies des pays occidentaux et dans des conditions sociales, économiques effroyables et comparables dans de nombreux cas à l'esclavage, y compris avec celui des enfants. Dans nos établissements, ces conditions de mise en oeuvre ne peuvent pas être moralement supportées par les agent-es. À ce jour, les tentatives de déploiement de l'IA se font systématiquement avec en parallèle des suppressions de poste.

C'est une grande source d'inquiétude pour l'ensemble des agent-es. Nous déplorons que le recours à l'IA, annoncée dans certains services de nos établissements, conduise à une injonction d'usage mais surtout à toujours moins de services publics. Cela va à rebours de toutes les attentes exprimées par les usager-es dans les enquêtes d'opinion. Si les tentatives de déploiement imposées risquent de conduire à permettre à des IA d'être dans les processus de décisions, il y a tout lieu de craindre de nombreuses erreurs mais également à une dépossession des connaissances, de la créativité, de l'expertise acquises par les agent-es pour la réalisation de leurs missions. Il convient de rappeler également que le déploiement dans d'autres ministères conduit de nombreuses agent-es de ces services à n'avoir plus que des missions dédiées à la correction des erreurs également appelées "hallucinations" engendrées par les IA.

Dans ces services, le temps passé par les agent-es à justifier les dysfonctionnements de l'IA sont parfois plus importants que le temps consacré aux missions réellement en lien avec les besoins du service public.

Le Congrès national mandate l'exécutif du SNETAP-FSU pour :

- Observer et définir les impacts du déploiement de l'IA ainsi que la façon d'y remédier notamment au travers de cadres réglementaires.
- Les déploiements d'IA ne peuvent pas être réalisés sans que cela repose sur des technologies Open Sources et souveraines ; cela ne peut être que dans le cadre de l'exécution de tâches. En aucun cas, l'IA ne doit suppléer une décision, qui se doit de rester humaine.

Axe 2 : Pour une inclusion réelle, financée, organisée et respectueuse des apprenant-es comme des personnels, seule garante de l'égalité des droits et de la réussite de toutes et tous dans l'Enseignement Agricole et Maritime Public.

L'inclusion des élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires à besoins éducatifs particuliers est un droit fondamental et une obligation du service public d'éducation. Malgré tout, elle reste trop souvent une injonction sans moyens, générant des situations de tension voire de maltraitance institutionnelle. Les inégalités territoriales, le manque de coordination et l'insuffisance de moyens humains et matériels compromettent la mission d'éducation de toutes et tous. Les personnels, en particulier les accompagnant-es d'élèves en situation de handicap ([AESH](#)), sont précarisés, insuffisamment reconnus et parfois empêchés d'exercer correctement leurs missions. Une part importante du travail lié à l'inclusion repose aujourd'hui sur du travail invisible, non reconnu et non rémunéré.

Le Congrès national du SNETAP-FSU affirme que :

- Nos 10 propositions pour assurer l'égalité des droits et des réussites des élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires de l'enseignement agricole et maritime public doivent trouver des réponses concrètes et une application immédiate avec un calendrier précis de réalisation.
- Sans moyens, il n'y a pas d'inclusion réelle.
- L'inclusion ne peut reposer sur la seule bonne volonté des équipes : elle nécessite une politique publique ambitieuse, structurée et financée ;
- Les personnels doivent être formés, accompagnés, reconnus et protégés dans leurs missions ;
- Les élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires à besoins particuliers doivent bénéficier d'un accompagnement global, cohérent et continu, de l'accueil à l'insertion professionnelle.
- Les élèves allophones ne doivent pas être invisibilisé-es mais reconnu-es comme un public à besoins spécifiques nécessitant un accueil adapté et des moyens adaptés (tiers-temps, matériel spécifique pour certaines évaluations).

Le Congrès du SNETAP-FSU mandate le secteur PVS pour :

- **Exiger des moyens à la hauteur des besoins**
- Obtenir un plan national de financement de l'inclusion dans l'Enseignement Agricole et Maritime Public.
- Garantir des moyens humains pérennes (AESH, personnels médico-sociaux, équipes pluridisciplinaires), des dédoublements financés, du matériel pédagogique adapté.
- Mettre fin aux logiques de gestion budgétaire restrictive qui limitent l'accompagnement des élèves.
- **Reconnaître et sécuriser le statut des AESH**
- Exiger la création d'un véritable statut de fonctionnaire pour les AESH, avec une rémunération et des conditions de travail dignes.
- Mettre fin à la précarité (temps incomplets imposés, mutualisation subie).
- Garantir leur formation initiale et continue.

- Reconnaître leur rôle comme indispensable à la réussite des apprenant-es.
- **Structurer l'école inclusive dans l'EAP**
- Généraliser la mise en place de : référent-es inclusion/handicap dans chaque établissement, dispositifs adaptés (ULIS, cellules d'accompagnement, réseaux de soutien).
- Clarifier les responsabilités et améliorer la coordination entre les acteur-rices (équipes éducatives, familles, services médicaux, administration).
- Assurer la transmission des informations essentielles entre établissements pour garantir la continuité des parcours.
- **Former et accompagner les équipes**
- Mettre en place un plan national de formation dès la formation initiale pour tous les personnels (inclusion, handicap, outils pédagogiques adaptés, travail avec les AESH, connaissance des procédures (GEVA-sco, aménagements)). Cette formation continue doit être obligatoire et réalisée sur le temps de travail, sur des moments où les cours sont banalisés.
- Développer des formations communes AESH/enseignant-es.
- Organiser une journée nationale de réflexion et de formation sur l'inclusion et le rôle des AESH.
- Lancer un chantier national didactique et pédagogique, incluant les troubles spécifiques des apprentissages.
- **Garantir l'équité et la transparence des dispositifs**
- Harmoniser au niveau national l'évaluation des besoins d'accompagnement, les procédures d'attribution des moyens.
- Mettre fin aux décisions arbitraires locales et aux inégalités de traitement.
- **Reconnaître le travail réel des personnels**
- Identifier, chiffrer et reconnaître le temps de travail lié à l'inclusion (aménagements, suivi,

coordination).

- Intégrer ce travail dans les services et obligations réglementaires.
- Mettre fin au travail bénévole ou informel.
- **Adapter les conditions pédagogiques et d'évaluation**
- Repenser les modalités d'évaluation et de certification, les conditions d'examen,

l'accompagnement en stage (lors des Périodes de Formation en Milieu Professionnel).

- Garantir des conditions permettant une réussite effective de tous-tes les apprenant-es.

- **Assurer un pilotage national ambitieux**
- Exiger la mise en oeuvre effective des engagements nationaux existants, avec un calendrier

précis.

- Mettre en place un suivi national régulier des politiques d'inclusion dans l'EAMP.
- Associer les personnels et leurs représentant-es à toutes les décisions.

Axe 3 : Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (ÉVARS) : un droit pour les apprenant-es, une responsabilité du service public à garantir

L'ÉVARS constitue un enjeu éducatif majeur, au coeur de la formation des citoyen-nés, de la prévention des violences, de la santé publique et de l'égalité. Sa mise en oeuvre dans l'Enseignement Agricole et Maritime Public reste hétérogène, insuffisamment cadrée et parfois fragilisée. Elle fait l'objet de pressions et de contestations externes, pouvant entraver son déploiement. Les personnels sont souvent insuffisamment formés, accompagnés et reconnus pour assurer cet enseignement dans de bonnes conditions.

Pour le Congrès du SNETAP-FSU, il faut que/qu' :

- L'ÉVARS soit un droit pour tous les apprenant-es, qui doit être garanti sur l'ensemble du

territoire ;

- Elle relève pleinement des missions du service public d'éducation et doit être mise en

oeuvre dans un cadre laïque, scientifique et émancipateur ;

- Ne repose pas sur la seule bonne volonté des équipes : elle nécessite un cadre nationa

l clair, des moyens et des formations adaptées.

Le Congrès national du SNETAP-FSU mandate le secteur PVS pour :

- **Garantir un cadre national clair et protecteur**
- Veiller à l'élaboration et à l'application d'une Note de service nationale conforme aux enjeux

éducatifs de l'ÉVARS.

- Rendre le sujet collectif et pluridisciplinaire (transversalité vers la Vie Scolaire par exemple).
- Assurer une harmonisation des pratiques dans tous les établissements de l'EAMP.
- Garantir des contenus fondés sur les sciences humaines, sociales et biologiques.
- **Assurer une vigilance face aux pressions externes**

- Défendre la mise en oeuvre de l'ÉVARS face aux remises en cause idéologiques ou

politiques.

- Être vigilant-e quant aux outils, plateformes ou intervenant-es extérieur-es, notamment sur

leur contenu et leurs financements.

- Protéger les équipes éducatives dans l'exercice de leurs missions.
- **Former et accompagner les personnels**
- Exiger un plan national de formation ambitieux, en contenu et en volume horaire, pour tous

les personnels.

- Garantir une formation initiale et continue, des ressources pédagogiques validées, des temps

de concertation entre professionnel·les.

- **Reconnaître et organiser collectivement la mise en oeuvre**
- Refuser que l'ÉVARS repose sur un nombre restreint de disciplines ou de personnels.
- Promouvoir une approche collective et pluridisciplinaire, impliquant l'ensemble de la

communauté éducative.

- Reconnaître cette mission dans les services et obligations des personnels.
- **Donner les moyens d'une mise en oeuvre effective**
- Garantir du temps dédié dans les emplois du temps, des moyens humains et matériels

adaptés, la possibilité de recourir à des intervenant-es qualifié-es.

- Assurer des conditions permettant une intervention régulière et cohérente sur l'ensemble des

cycles.

- **Assurer un pilotage et un suivi national**
- Mettre en place un suivi national de la mise en oeuvre de l'ÉVARS dans l'EAMP.
- Associer les personnels et leurs représentant-es à son évaluation.
- Garantir la transparence des dispositifs et des contenus.

Axe 4 : Pour une évaluation nationale équitable et des conditions de travail garanties : redonner du sens au service public d'enseignement agricole

Force est de constater la généralisation du contrôle en cours de formation ([CCF](#)), la montée en puissance du contrôle continu dans la certification des diplômes, l'absence de cadrage réglementaire, la baisse des moyens et les dérégulations locales qui fragilisent à la fois la valeur nationale des diplômes, l'égalité entre les élèves, étudiant-es, apprenti-es, stagiaires et les conditions de travail des personnels. Le temps passé à évaluer prime aujourd'hui sur le temps à former, rendant le travail extrêmement chronophage.

Le Congrès national du SNETAP-FSU mandate le secteur PVS pour :

- Réaffirmer le caractère national des diplômes en demandant le rééquilibrage entre CCF

et épreuves terminales et en renforçant le contrôle a posteriori.

- Obtenir un cadrage national des CCF (horaires, rémunération, organisation)

garantissant l'égalité de traitement des personnels et l'égalité de formation des

apprenant-es.

- Garantir une équité nationale entre les élèves, les étudiant-es, apprenti-es et stagiaires.
- Exiger des moyens renforcés pour les MIREX et l'Inspection afin d'assurer un véritable

contrôle sur tout le territoire.

- Demander un retour à des situations d'évaluation écrite et une minimisation de la forme

dans l'évaluation orale.

- Réaffirmer la valeur nationale du diplôme.
- Demander la suppression de PLANÉVAL.
- Relancer de façon urgente la [DGER](#) sur l'évaluation.
- Lancer une action lors des Journées techniques sur l'inclusion organisées par la DGER,

les jeudi 28 et vendredi 29 mai 2026 à Paris.

La généralisation des CCF et la forte augmentation des droits des élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires à des aménagements d'épreuve rendent de plus en plus difficiles la mise en place des moments d'évaluation nécessitant la mobilisation d'assistant-e /lecteur-ricer-scripteur-ricer en grand nombre.

Le Congrès national mandate l'exécutif du SNETAP-FSU pour se mobiliser afin d'obtenir un statut d'assistant-e/lecteur-ricer-scripteur-ricer qui permet :

D'éviter aux collègues de travailler gratuitement.

De mettre fin aux pratiques d'établissement qui font reposer les aménagements d'épreuve sur l'équipe des AESH.

Axe 5 : Pour la reconnaissance du travail pédagogique et éducatif, la clarification des référentiels et la défense des disciplines

Dans un contexte de tensions croissantes dans les établissements de l'Enseignement Agricole et Maritime public, les personnels sont confrontés à une dégradation des conditions d'exercice et à un manque de reconnaissance du travail pédagogique et éducatif. Parallèlement, les évolutions des référentiels ont contribué à fragiliser les organisations pédagogiques, en accentuant le manque de lisibilité des enseignements, en générant des tensions dans les équipes et en masquant les besoins réels par discipline.

Le Congrès national du SNETAP-FSU mandate le secteur PVS pour :

- Défendre les moyens ([DGH](#), postes d'encadrement) et refuser toute dégradation des conditions d'enseignement.
- Faire appliquer strictement la réglementation (grilles horaires, référentiels, vrais seuils et pas seulement indicatifs, stages collectifs).
- Exiger une reconnaissance institutionnelle des horaires du travail éducatif avec des moyens dédiés dans tous les établissements (comptabilisation effective des heures d'accompagnement personnalisé (AP) en STAV, à raison de 1 heure assurée = 1 heure reconnue, heures de vie de classe dans toutes les filières, attribution d'heures dédiées à la médiation et aux échanges de pratiques au sein des équipes, notamment pour faire face aux situations complexes et prévenir les risques psychosociaux).
- Obtenir une ventilation claire des horaires par discipline pour garantir lisibilité, conditions de travail et moyens (suppression du non-affecté dans les référentiels et réaffectation par discipline, afin de garantir la lisibilité des enseignements, de répondre aux besoins réels et de sécuriser les emplois).
- Faire reconnaître le travail éducatif et technique par des décharges et du temps dédié.

MOTION [ESC](#) : défendre l'éducation populaire et les politiques culturelles, refuser la casse du métier et de la réforme du Baccalauréat professionnel

L'éducation socioculturelle, qui a fêté cette année ses 60 ans, porte des valeurs qui visent le développement de l'esprit critique des jeunes. En tant que professeur-es - animateur-rices d'ESC, nous sommes des acteurs et actrices de l'éducation populaire qui facilitent l'émancipation des jeunes. Nous sommes un maillon des politiques publiques de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires. Nous sommes engagé-es dans l'animation de nos établissements pour les jeunes.

Le contexte politique, économique et social impacte notre travail. Nous sommes inquiet-es des dérives de nombreuses collectivités vis-à-vis des politiques culturelles qui deviennent des boucs émissaires budgétaires. Que penser de la politique radicale assumée par la présidente Horizon de la Région Pays de Loire, Christelle Morançais qui a supprimé le budget de la culture ? L'impact dans nos établissements est conséquent, les collègues sont empêché-es de réaliser leurs missions.

Au-delà des financements en berne et des incertitudes profondes pour l'avenir même des politiques culturelles, nous observons un glissement idéologique qui s'exprime par des attaques conservatrices, néolibérales et autoritaires. Des actions concertées sont mises en oeuvre au niveau national ou régional. Les valeurs fondatrices de l'ESC sont donc attaquées. Les conditions de travail sont ainsi impactées. Nous, enseignant-es d'ESC, sommes de plus en plus sous pression car les valeurs humanistes que nous portons sont parfois menacées. L'essence même de la matière est diluée. Au lycée agricole de Melle, par exemple, les étudiant-es ont été interdits de réaliser un projet de journée paysanne alors même que ce projet avait été validé par les instances.

Dans ce contexte, les élèves sont privé-es d'une part de leur éducation. Notre mission de favoriser la capacité imaginaire, l'ouverture à l'autre en passant par la créativité, est mise à mal.

La filière professionnelle (Seconde professionnelle et Baccalauréat professionnel) a connu un profond remaniement des référentiels depuis 5 ans. Cette réforme affiche l'ambition de former de dociles professionnel-les parfaitement intégré-es dans les pratiques sociales et culturelles dominantes, écartant toutes critiques de ces dernières.

Les contenus d'ESC ont été profondément remaniés (perte de la critique des médias, apparition de l'enseignement des réseaux sociaux, apparition d'un projet collectif et du projet professionnel) et font l'objet de nombreuses évaluations en CCF à l'oral. Cette inflation de certifications conduit à des conditions de travail dégradées et à une forme de "maltraitance" des collègues. Les remontées de terrain sont nombreuses et confirment une tendance préoccupante.

Le groupe ESC du SNETAP-FSU reçoit des témoignages de collègues qui expriment une perte de sens du métier, un mal-être au travail. Par exemple, le pilotage et la mise en oeuvre de nombreux CCF en Bac pro sont chronophages et nous placent, enseignant-es d'ESC, en position d'autorité auprès des autres collègues.

L'atomisation de notre travail est à l'oeuvre. Les réseaux régionaux ont maillé le territoire pour mettre en oeuvre notamment la convention qui lie les minières de l'Agriculture et celui de la Culture. Lieu de réflexion et de formation, les réseaux sont affaiblis par la disparition à bas bruit des postes d'animateurs et d'animatrices. Nous demandons une politique nationale ambitieuse pour les réseaux.

Lors de l'écriture de la dernière note de service du métier d'ESC, les élu-es du SNETAP-FSU ont été offensif-ves. Ils et elles ont évité la rédaction trop autoritaire de la nouvelle fiche individuelle d'actions d'animation (F12A), ce qui a préservé notre autonomie pédagogique et notre liberté éducative.

Sa riche histoire prouve la pertinence de l'ESC et sa capacité d'adaptation aux enjeux contemporains. Elle est aujourd'hui menacée de perte de sens. Il est urgent d'agir pour faire vivre ses idées fondatrices autour de l'éducation

populaire et de l'éducation nouvelle pour développer le pouvoir d'agir des jeunes. La culture et les arts, parfois attaqués par des groupuscules extrémistes (autodafés, arrachage de livres, censures artistiques...) doivent d'autant plus être développés dans les enseignements.

Le Congrès national mandate l'exécutif du SNETAP-FSU pour exiger :

- Une évaluation de l'efficience de la réforme du Bac pro par l'Inspection et la communication des conclusions.
- La réaffirmation de la revendication de l'augmentation des moyens pour les réseaux d'EAC en région.
- Pour une équité des territoires, le MAASA doit trouver les moyens nécessaires pour compenser les défaillances de certaines collectivités et ainsi assurer un parcours EAC de qualité pour chaque jeune.
- Le maintien et le renforcement des temps d'échanges, de formation et de réflexion pour inventer l'ESC du 21^{ème} siècle capable de relever les nouveaux défis qui s'ouvrent : transition écologique, mutation des usages numériques, évolution de l'engagement des jeunes.
- La création à l'ENSFEA d'une université permanente de l'ESC autour des questions d'éducation populaire.